

indiqué un tout autre état de l'opinion publique que celui indiqué par le résultat du dernier plébiscite. Ce chiffre d'un demi million eût indiqué que l'état de l'opinion publique permettait au gouvernement de proposer une loi prohibitive et le gouvernement eût été justifiable de se conformer aux vœux de ceux qui désirent l'adoption d'une loi de cette nature.

L'honorable M. MACDONALD (C.A.) : Proposez un autre plébiscite.

L'honorable M. MILLS (ministre de la Justice) : Mon honorable ami (sir Mackenzie Bowell) a aussi parlé du projet de ligne télégraphique reliant Skagway à Dawson, et il a paru croire que c'était contraire à la politique préconisée par le gouvernement, l'année dernière, et incompatible avec l'attitude prise par mon honorable ami qui siège à côté de moi et par moi-même, lors de la dernière session. Je ne puis voir cette contradiction, et je suis incapable de découvrir comment mon honorable ami peut arriver à cette conclusion. J'étais d'avis alors que si nous pouvions établir une voie ferrée dans cette région nord et sur notre territoire, avec l'entente d'étendre aussitôt que possible cette ligne jusqu'à un port de mer océanique situé également sur notre territoire, c'était la meilleure politique à adopter. Je suis encore de cette opinion, et c'est, suivant moi, très malheureux—bien que mon honorable ami ne partage pas cet avis—que cette politique ait été repoussée par un vote de cette Chambre. Il n'y a aucun doute que le rejet de cette politique a eu pour effet de détourner, au profit des ports de Dyea et de Skagway, tout le commerce du Canada et des Etats-Unis qui se fait avec la région du Yukon. Il est vrai que ces ports sont quelque peu plus rapprochés de la région du Yukon canadien que ne le sont les autres ports de la côte du Pacifique; mais en passant par ces ports nous plaçons notre commerce avec le Yukon sous le contrôle des Etats-Unis. En outre, en passant par ces ports notre commerce créera des villes considérables sur le territoire des Etats-Unis, qui ne pourraient subsister sans ce commerce, ou si notre commerce adoptait une autre route. Et ce mal est maintenant un fait accompli. Une voie ferrée se construit actuellement. Elle facilitera sans doute les communications avec la région du Yukon. Ce que nous nous proposons, nous-mêmes, de faire est de construire une ligne télégraphique qui traversera le même district que la voie

ferrée, et son objet est de nous procurer un moyen plus prompt que ceux que nous possédons déjà de communiquer avec la région éloignée du Yukon. Nous ne supposons pas un seul instant que cette ligne télégraphique, située sur le territoire des Etats-Unis, soit la seule que nous aurons toujours pour communiquer avec le Yukon; mais c'est la ligne qui peut être pour le présent construite le plus tôt, ou qui pourra nous procurer le plus tôt des facilités pour la correspondance et pour communication avec le territoire du Yukon jusqu'à ce que nous soyons en état d'établir une ligne télégraphique à partir d'un point relié avec le réseau télégraphique du Canada et qui s'étendra jusqu'au territoire du Yukon. Nous verrons certainement la réalisation de ce dernier projet, et il devra être exécuté le plus tôt possible; mais en attendant, une ligne peut être construite dans un laps de temps très court, ligne qui nous permettra de communiquer dans quelques jours seulement avec les ports du Pacifique. Il ne faudra à un vaisseau que quelques jours pour faire le trajet de Dyea, ou de Skagway à Victoria. Ce chaînon de ligne télégraphique ne nous fournira pas un moyen parfait de communication télégraphique; mais il nous permettra de communiquer, dans l'espace d'une semaine, avec Dawson et le district minier du Yukon. Nos moyens de communication sont maintenant très lents et extrêmement incertains; mais l'on remédiera temporairement à cette lenteur et à cette incertitude en construisant le chaînon de ligne télégraphique dont je viens de parler.

Mon honorable ami a aussi parlé du projet de loi concernant la redistribution des sièges parlementaires, et il l'a représenté comme un projet de redistribution arbitraire. Ce projet n'aura pas le caractère arbitraire qu'on lui attribue, vu qu'il n'a d'autre objet que de révoquer une loi de distribution qui est, elle-même, arbitraire. Malheureusement, il y a plusieurs années, cette pratique de remanier arbitrairement les limites de comtés de manière à procurer à une minorité les moyens d'élire une majorité de députés à la législature fut inaugurée par nos voisins du sud. Cette pratique a été soigneusement exclue du Canada jusqu'à 1882, et lors de cette dernière année, mon honorable ami (sir Mackenzie Bowell) et ses collègues entreprirent de l'appliquer ici de la même manière qu'aux Etats-Unis. Notre intention est de remédier à ce qui a été fait alors. Au point de vue des intérêts de parti il serait, peut-être, avantageux—